

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de Concert'Action Lachine



Tenue le jeudi 30 novembre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 au chalet du parc LaSalle (801, rue Saint-Antoine, Lachine)

Membres présents :

1. Carine Lavigneur – La P'tite Maison
2. France Ligez – MdJ l'Escalier
3. Henri Chevalier – CDEC LaSalle-Lachine
4. Jean Paiement – CIUSSS ODIM
5. Justin Loumana – Marché Saint-Pierre
6. Luc Chulak – Groupe des Aidants du Sud-Ouest
7. Luc Robillard – Arrondissement de Lachine
8. Michel Addisson – Centre de loisirs de Lachine
9. Nathalie Viel - Carrefour jeunesse emploi de Marquette
10. Valentina Poch – GRAME
11. Yohan Perron – Centre multi-ressources de Lachine

Personnes invitées :

1. Anne Vandelle – CASUAL
2. Brigitte Prévost – CPE À petits pas
3. Claire Caillat – Concert'Action Lachine
4. Guillaume Grenon – Table de Concertation Jeunesse Lachine
5. Marie-Christine Brossard-Couture – CIUSSS ODIM
6. Naomi Thériault – Table de Concertation petite enfance Dorval-Lachine
7. Nathalie Gervais – CIUSSS ODIM
8. Ryme Sadik – Concert'Action Lachine

Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

Valentina Poch, présidente du conseil d'administration de Concert'Action Lachine, souhaite la bienvenue à tous. Elle souhaite la bienvenue à Ryme Sadik, nouvelle agente de communication et de développement de Concert'Action Lachine et remercie Claire Caillat qui quitte l'organisation. Un tour de table de présentation est réalisé. Le quorum étant vérifié, Valentina Poch propose l'ouverture de l'assemblée.

1. Élection d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée

01-AG-2017-11-30

Il est proposé que Marie-Christine Brossard-Couture agisse à titre de présidente d'assemblée et Claire Caillat avec Ryme Sadik à titre de secrétaires d'assemblée.

Proposition de Valentina Poch

Appuyée par Luc Robillard

Adoptée à l'unanimité

2. Explications quant au fonctionnement de l'assemblée

Marie-Christine Brossard-Couture rappelle l'historique de la démarche et présente le déroulement de l'assemblée et le processus qui la suivra pour adopter les modifications aux règlements généraux.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

02-AG-2017-11-30

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Proposition de Henri Chevalier

Appuyée par Michel Addison

Adoptée à l'unanimité

4. Présentation du préambule et discussion

Considérant qu'il n'y a pas de problème de mobilisation des membres aux assemblées de Concert'Action Lachine, il est proposé de retirer « et à la mobilisation de ses membres » à la phrase « En 2016, une réflexion a été amorcée par les membres de Concert'Action Lachine dans le but d'identifier des moyens de surmonter certaines difficultés à son fonctionnement et à la mobilisation de ses membres ».

Proposition de France Ligez

Appuyée par personne inconnue

Adoptée à l'unanimité

5. Présentation des modifications à la section 1. *Interprétation* et à la section 2. *Mission, objets et objectifs de la corporation* et discussion

Une courte interruption est demandée par Valentina Poch pour présenter Pierre Barrette qui sera le nouveau directeur de Concert'Action Lachine. Pierre Barrette présente son parcours professionnel et salue l'ensemble des membres et invités présents. Il quitte la rencontre.

La discussion sur les modifications proposées aux règlements généraux reprend.

- À propos des définitions et abréviations (1.1) :

04-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter la définition des organismes communautaires autonomes dans la section 1.1 Définitions et abréviations.

Proposition de Yohan Perron

Appuyée par Jean Paiement

Adoptée à l'unanimité

6. Présentation des modifications à la section 3. *Les membres* et discussion

- À propos des membres citoyens (3.2.1) :

Il est décidé consensuellement que les membres citoyens aient un droit de parole et un droit de vote en assemblée, mais qu'ils ne soient pas éligibles au conseil d'administration.

- À propos des membres actifs (3.2.2) :

05-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter « et au comité de liaison » à la phrase « Il (*le membre actif*) est aussi éligible au conseil d'administration », au 3.3.2.

Proposition de Brigitte Prévost

Luc Robillard appuie la proposition

Adoptée à l'unanimité

Par ailleurs, il est nommé que le rapport du vérificateur général précise que les institutions ne doivent pas siéger au conseil d'administration. Il n'y a cependant pas de consensus parmi les membres quant aux façons de traiter cette recommandation : est-il nécessaire de modifier les règlements généraux en conséquent ?

Il est proposé qu'une assemblée générale soit prévue spécialement pour discuter la question des catégories de membres et notamment de la place des institutions sur les CA. Cette assemblée doit avoir lieu avant l'adoption des modifications aux règlements généraux.

Proposition de Henri Chevalier

Appuyée par Nathalie Viel

Adopté à l'unanimité

- **À propos de la procédure d'adhésion (3.3) :**

07-AG-2017-11-30

Il est proposé de limiter les motifs sur lesquels le conseil d'administration peut refuser une demande d'adhésion au non-respect des critères d'adhésion évoqués à l'article 3.1.

Proposition de Nathalie Viel

Appuyée par Henri Chevalier

7 pour

2 contre

1 abstention

Adoptée à majorité.

- **À propos des obligations des membres (3.5) :**

08-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter « s'impliquer dans des dossiers collectifs et/ou participer aux assemblées et payer sa cotisation » à l'article 3.5 - Obligations des membres.

Proposition de France Ligez

Appuyée par Luc Robillard

Adoptée à l'unanimité

- **À propos de la procédure de suspension ou d'exclusion d'un membre (3.6.1) :**

Il est proposé :

- de supprimer la phrase « la décision est prise par adoption d'une résolution du conseil d'administration, par un vote au 2/3 », à la section 3.6.1

- et d'ajouter la mention « suivant la réunion où ce point a été traité » après la phrase « Le CA transmet un avis écrit et motivé de sa décision dans un délai de 15 jours ».

09-AG-2017-11-30

*Proposition de Brigitte Prévost
Appuyée par personne inconnue
Adoptée à l'unanimité*

Il est proposé d'ajouter le mot « impartialité » à un endroit pertinent dans cette même section (3.6.1) pour que la notion apparaisse. C'est le CA qui discutera de l'endroit où le mot impartialité sera ajouté.

10-AG-2017-11-30

*Proposition de Yohan Perron
Appuyée par personne inconnue
Adoptée à l'unanimité*

7. Présentation des modifications à la section 4. Assemblée des membres et discussion

Un membre suggère d'ajouter une spécification dans le 4.1.1 pour qu'on nomme les articles aux règlements généraux qui peuvent être adoptés en AG régulière et en AGE. (AG : entériner des modifications partielles/AGE : entériner des modifications complexes).

- **À propos des pouvoirs de l'assemblée générale régulière (4.1.1) :**

11-AG-2017-11-30

Il est proposé de préciser que les modifications aux règlements généraux doivent être faites en AGE et les autres modifications en AG régulières.

*Proposition de Nathalie Viel
4 pour
5 contre
1 abstention*

Il est décidé que l'on reviendra donc à ce sujet dans la prochaine assemblée des membres.

- **À propos de la présence d'observateurs aux assemblées (4.2.2):**

Face à l'inconfort de certaines personnes quant au besoin de préciser que l'assemblée choisit d'accorder ou non le droit de présence et le droit de parole aux observateurs,

il est décidé de prendre le temps de vérifier ce qui est la pratique d'usage en consultant d'autres exemples de règlements généraux et de revenir sur le point à une prochaine assemblée.

- **À propos de l'avis de convocation (4.4) :**

12-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter « envoyé à la dernière adresse connue du membre » suite à « Les assemblées des membres sont convoquées par le conseil d'administration par un avis écrit » dans le point 4.4 et, plus globalement, de clarifier comment l'avis de convocation est envoyé, ce qu'il doit contenir et le

processus par lequel il doit être envoyé.

Proposition de Luc Chulak

Appuyée par Luc Robillard

Adoptée à l'unanimité

8. Présentation des modifications à la section 5. *Conseil d'administration et discussion*

- À propos de la composition du CA (5.1) :

13-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter une référence à l'article « 5.6 Vacance » à la phrase « Tout administrateur dont la charge est devenue vacante en cours de mandat peut être remplacé par le conseil d'administration par simple résolution » (au 5.1).

Proposition de Yohan Perron

Appuyée par personne inconnue

Adoptée à l'unanimité

14-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter une référence à l'article « 3.2 Catégorie de membres » à la phrase « Les administrateurs doivent être membres actifs en règle de la corporation » (au 5.1), pour rappeler quelle catégorie de membres est éligible au CA.

Proposition de Yohan Perron

Appuyée par personne inconnue

Adoptée à l'unanimité

- À propos du quorum au CA (5.10) :

15-AG-2017-11-30

Il est proposé d'ajouter la mention « le quorum consiste en un minimum de 3 administrateurs » au 5.10.

Proposition de Luc Robillard

Appuyée par Valentina Poch

Adoptée à l'unanimité

9. Présentation des modifications à la section 6. *Comité de liaison et discussion*

Différents enjeux de discussion ont émergé suite à la lecture de ce bloc :

- Il est suggéré de faire un document interne pour la section « 6. Comité de liaison » dans le but de faciliter son déploiement (plus de souplesse pour apporter des modifications à sa formule en fonction des difficultés rencontrées) et alléger les règlements généraux. Cette suggestion ne fait pas consensus. D'autres croient que le comité de liaison est au centre de la démarche de révision de la gouvernance et que le retirer des règlements généraux remettrait en question l'ensemble de la réflexion menée jusqu'à présent.
- L'obligation pour les comités/tables d'avoir un délégué officiel (et un remplaçant) au comité de liaison ne fait pas consensus. Certains considèrent que cette formule est trop exigeante pour des comités/tables qui ne disposent pas de personne-ressource pour les soutenir. D'autres croient

que cette exigence est nécessaire pour le bon fonctionnement du comité de liaison (assurer les suivis, connaître l'historique des discussions, etc.)

- Le nombre de personnes appelées à siéger au comité de liaison est élevé (presque la moitié des membres).
- La question de la rigidité de la forme du comité de liaison (quorum, convocation) VS la souplesse recherchée pour faciliter son fonctionnement
- Le lien entre le CA et le comité de liaison

Les membres s'entendent sur les éléments suivants :

- La nécessité de poursuivre les échanges sur le comité de liaison.
- Le comité de liaison devra faire un bilan de son fonctionnement l'an prochain.

Le comité de gouvernance va se réunir de nouveau avant la prochaine assemblée pour permettre de reprendre cette discussion sur le comité de liaison à la prochaine assemblée et de prendre une décision sur sa place dans les règlements généraux. Les membres du comité gouvernance soulignent le fait que la démarche s'étire depuis 1 an, que leur motivation s'amenuise et qu'ils perdent un participant avec le départ de Jean Paiement. Yohan Perron se propose pour apporter de l'aide sur le comité gouvernance.

16-AG-2017-11-30

Il est proposé de tenir une nouvelle assemblée pour finir le travail sur les règlements généraux **le jeudi 25 janvier 2018 à 9h.**

*Proposition de Carine Lavigneur
Appuyée par personne inconnue
Adoptée à l'unanimité*

Levée de l'assemblée

Secrétaire de la rencontre : Ryme Sadik

ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE DU 15 FÉVRIER 2018